

## SIAT DE LA HAGUE

### En matière de logements

Axe de la dichotomie territoriale entre un secteur résidentiel attractif à l'est et un secteur résidentiel sous l'influence d'un développement de résidences secondaires à l'ouest.

 Communes au potentiel urbanisable ou urbanisé plutôt élevé.

 Communes au potentiel urbanisable ou urbanisé plutôt faible voire nul.  
(Source documents d'urbanisme communaux\*)  
\* Certains datent de plusieurs années, d'autres sont en cours d'élaboration.

 Réhabilitation à privilégier.

 Construction neuve privilégiée.

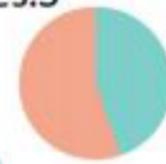
 Cadre paysager, environnemental, bâti à préserver dans les opérations nouvelles.

### Proportion de logements à produire suivant les scénarios démographiques

 631 RP + 32 RS : Un développement absorbant l'augmentation démographique à l'Est

 78 RP + 96 RS : Maintien de la population à son niveau actuel à l'Ouest

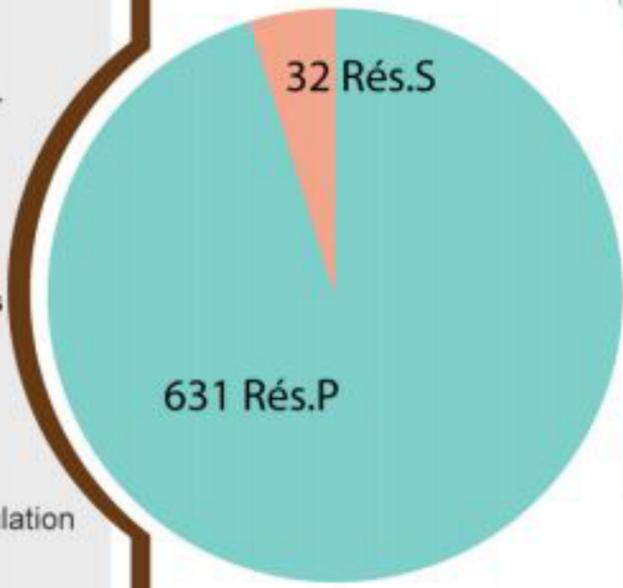
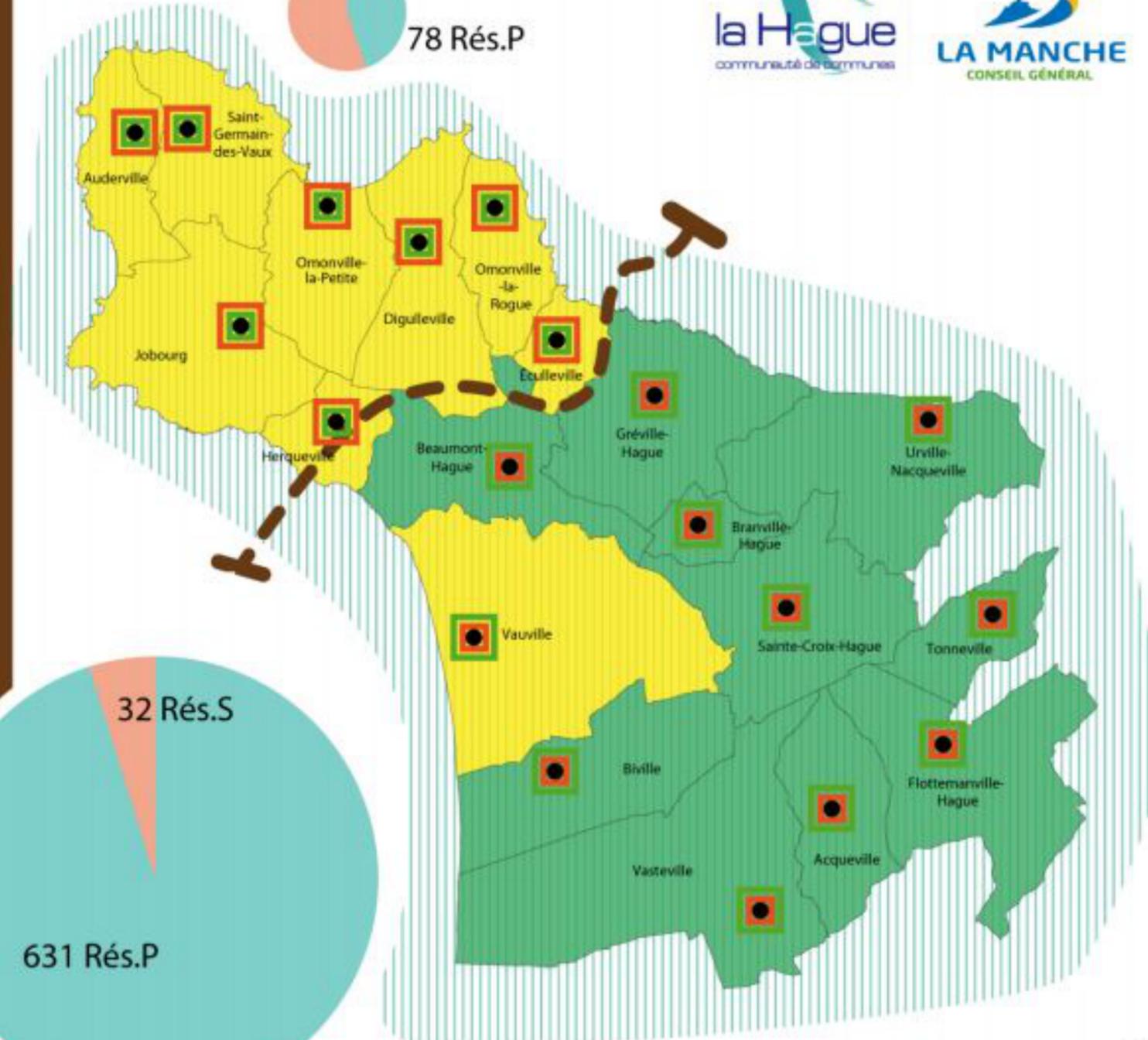
96 Rés.S



78 Rés.P

la Hague  
communauté de communes

LA MANCHE  
CONSEIL GÉNÉRAL



### Évolution de population (1999-2009) :

<b>Secteur Est</b>	de 8 678 à 9 507 hab.,	soit 829 hab. supplémentaires	+ 9,5 %
<b>Secteur Ouest</b>	de 2 212 à 2 316 hab.,	soit 104 hab. supplémentaires	+ 4,7 %